

DOSSIER CHANGEMENT DE MANDATAIRE(S)

BANQUE POPULAIRE

Ecole Publique	N° d'affiliation : 044- _____
Adresse	
Téléphone	-----	
Mail@.....	
N° cpte bancaire	-----	

LISTE DES DOCUMENTS à retourner à l'OCCE44 à secretariat.occe44@orange.fr :

- Le dossier complété et signé
- Photographie recto-verso la carte d'identité couleur + RIB du compte bancaire de la coop
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois des nouveaux mandataire.s

L'envoi d'un dossier incomplet entraîne plusieurs mois de délais

Les enseignant·es de la coopérative de

Réuni·es le / /

Obligation : 2 mandataires par coopérative

Maintiennent aux fonctions de mandataire :
Demandent la suppression des pouvoirs de :

Mandatent leurs collègues :	Mandataire Principal.e	Mandataire Adjoint.e
Nom
Nom de jeune fille
Prénom
Date & Lieu naissance
Profession
Adresse
Téléphone
Mail académique personnel
Accès Banque en ligne obligatoire (1 référent/coop) - Nom Prénom		
Coordonnées téléphonique et mail du mandataire référent obligatoire pour la sécurisation des données		

DOSSIER CHANGEMENT DE MANDATAIRE(S)

Engagement du/de la mandataire : Le précieux relais des mandataires bénévoles

Chaque coopérative scolaire OCCE a une autonomie de fonctionnement.

Pour que les activités puissent être conçues et menées par les adultes et les enfants de l'école, des coopérateurs ou coopératrices enseignant·es s'engagent dans une fonction bénévole et reçoivent une procuration de la part des responsables de l'Association afin :

- De verser la cotisation annuelle au siège de l'Association pour la constitution d'un « pot » commun permettant le fonctionnement du siège et l'animation de projets collectifs,
- De veiller au bon fonctionnement de la coopérative dans le respect des principes de solidarité, de neutralité et de laïcité pour toute action,
- De garantir une organisation collective, de mettre en place des concertations (Conseils de coopérative) au service d'un fonctionnement démocratique et de tenir un registre spécial afin d'y faire apparaître les délibérations,
- De tenir la comptabilité à jour et d'archiver les pièces justificatives des recettes perçues et des dépenses payées,
- De refuser toute transaction commerciale et toute substitution aux obligations des collectivités en charge du fonctionnement de l'établissement,
- D'encaisser toutes les recettes et régler toutes les dépenses relatives au fonctionnement de la Coopérative ou du Foyer Coopératif,
- De ne souscrire aucun abonnement ou contrat engageant la coopérative au-delà de l'année scolaire en cours,
- De transmettre les comptes rendus d'activité et financier au siège de l'Association,
- De présenter les projets et les comptes lors de chaque conseil d'école,
- De transmettre les informations aux coopérateurs et à leurs familles,
- **De ne pas quitter l'école et la coop, sans laisser une situation financière parfaitement claire.**

Les mandataires reçoivent une délégation de signature à titre permanent, jusqu'à annulation ou révocation par une nouvelle délibération du Conseil d'Administration départemental.

Les mandataires s'engagent à respecter le mandat qui leur est confié et à la conformité des actions menées au sein de la coopérative (voir description dans le premier paragraphe).

En Loire-Atlantique, l'Association OCCE fonctionne grâce à l'implication de nombreux·ses bénévoles. Cet engagement est précieux car il permet aux enfants et aux jeunes de vivre ensemble de belles aventures.

Fait à

Noms et signatures des deux mandataires

Le

Noms et signatures de tous.tes les enseignant·es de la coopérative

NOM Prénom	Signature	NOM Prénom	Signature